

Avril 2016

PRISE DE POSITION: INITIATIVE POPULAIRE «POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES TRANSPORTS» (INITIATIVE «VACHE À LAIT»)

Contexte

L'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports» (initiative dite «vache à lait») exige que l'intégralité des recettes de l'impôt sur les carburants et de la redevance sur les routes nationales soit affectée à l'infrastructure routière. Tant le Conseil fédéral que le Parlement rejettent l'initiative. Le 5 juin prochain, les citoyennes et citoyens suisses décideront de l'acceptation ou du rejet de cette dernière.

Position de l'usic

L'usic soutient un financement des infrastructures de transport qui soit conforme au principe de causalité. Elle comprend également les revendications des initiants, qui réclament davantage de transparence dans le cadre du financement des divers modes de transport. L'usic juge toutefois l'initiative «vache à lait» inappropriée, et ce pour les raisons suivantes:

Aucun financement des routes selon le principe de l'arrosoir, à la charge de la caisse fédérale!

Actuellement, 50 % du produit de l'impôt à la consommation sur les carburants sont versés dans la caisse fédérale générale et mis à la disposition d'objets autres que le financement de l'infrastructure routière. Une affectation totale des moyens amputerait annuellement de presque 1,5 milliard de francs le budget fédéral – indépendamment du fait que l'infrastructure routière ait, ou non, un besoin immédiat de ces fonds. Ce manque à gagner imposerait des économies dans d'autres domaines, telles la recherche ou la formation, et contraindrait les cantons et les communes à passer davantage à la caisse.

FORTA – Une solution équilibrée pour le financement à long terme de l'infrastructure routière

Actuellement, le Parlement délibère de la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), analogue au projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) déjà accepté par le peuple. Il s'agit en l'occurrence de créer un instrument adapté aux besoins d'un financement durable de l'infrastructure routière. Par ailleurs, le Nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NEB) – lequel n'est pas entré en vigueur en raison du refus, par le souverain, de la hausse du prix de la vignette autoroutière – sera repris dans le fonds FORTA. Une acceptation de l'initiative «vache à lait» menacerait la création de cet important instrument de financement.

Pour une objectivisation et un renforcement du principe du «pollueur-payeur»

Par le passé déjà, l'usic s'est prononcée en faveur de la création du fonds FORTA. Elle attache à cet égard une importance particulière à une distribution des fonds selon des critères strictement scientifiques et pratiques, au renforcement du principe du «pollueur-payeur», ainsi qu'à la priorisation de l'entretien des infrastructures par rapport à de nouveaux projets. Enfin, il convient d'intégrer le NEB dans le financement et d'examiner l'opportunité du programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales.

Demandes de l'usic

- NON à l'initiative populaire «pour un financement équitable des transports» (initiative «vache à lait»)
- OUI au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)
- Les souhaits de l'initiative «vache à lait» doivent, dans la mesure du possible, être pris en compte dans la mise en œuvre du fonds FORTA.

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général

Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic)

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne / T 031 970 08 88 / mario.marti@usic.ch
usic.ch bilding.ch uningenieurcest.ch facebook.com/usic.ch Twitter: @usic_ch